



Inscriptions

→ 2 étapes :

1- Créez votre espace ou connectez-vous sur votre compte en ligne <https://simonlefranc.goasso.org> et déposez-y les documents nécessaires à la validation de votre quotient familial. Attention, n'oubliez pas de charger votre document pour la saison 2022-2023.

Par ordre de priorité : une attestation récente de la Caisse des Ecoles indiquant le quotient familial pour le périscolaire, ou une attestation CAF (datant de moins de 3 mois) ou votre dernier avis d'imposition. En cas de l'absence de justificatif, le tarif maximum sera appliqué (QF10). Pour les activités sportives (yoga, danse, éveil corporel) déposez votre certificat médical. Pour l'activité jardinage déposez une copie du carnet de vaccination "à jour".

2- Réservez l'activité souhaitée en la sélectionnant directement sur votre espace en ligne. Vous recevrez un mail de confirmation automatique indiquant que votre dossier est en cours d'instruction. Par la suite, l'équipe du Pôle Simon Le Franc en fonction des places disponibles et de votre ordre de connexion vous invitera à finaliser votre inscription en passant à l'accueil le plus rapidement possible. Les personnes ne pouvant se déplacer ont la possibilité de déléguer le règlement à une personne tierce afin de valider l'inscription.

À noter > vous vous êtes réinscrit-e et voulez souscrire à une activité à laquelle vous n'étiez pas inscrit-e l'an passé : connectez-vous, sélectionnez votre nouvelle activité et procédez au règlement sur place.

Bon à savoir... L'inscription au CPA Pôle Simon Le Franc reste possible tout au long de l'année. Conformément à la nouvelle législation européenne RGDP, chaque usager-e dispose d'un droit de regard et de rectification constant sur les informations le concernant. Le CPA Pôle Simon Le Franc garantit en outre la stricte confidentialité des données et documents numériques qui lui sont confiés.

Modalités de paiement

Prélèvement automatique : paiement échelonné en 3 fois maximum (1 prélèvement / trimestre)
Chèques (bancaire, postal, vacances) | Carte bancaire | Tickets loisirs | Coupons sport | Espèces Une refacturation d'un montant forfaitaire de 20€ sera appliquée en cas d'impayé suite à opposition de l'intéressé auprès de sa banque.

L'inscription à un atelier est valable pour un seul jour et un seul horaire. En cas d'absence de votre fait aucun rattrapage sur un autre créneau n'est envisageable. Merci de votre compréhension. Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous signaler une absence prolongée.